

*Fiefs, terre d'élevages
la plus haute, dans*



Commune de FIEFS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance n° 2466/2021

PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LISBOURG

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de FIEFS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET René en date de convocation du douze mars deux mille vint et un.

Etaient présents M. CHOQUET René, M. LESAFFRE Michel, M. LERICHE Sébastien, Mme YVAIN Jeanine, M. GROUX François, Mme LAQUAY Hélène, M. POULET Marc, M. MELLIER Antoine, Mme LESAFFRE Aurélie et M. FOULON Patrick.

Etait absent excusé M. FAUQUEMBERGUE Guy.

Un scrutin a lieu, Mme LESAFFRE Aurélie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 04 janvier 2021, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais annonce que par arrêté préfectoral en date du 04 janvier 2021, le projet de parc éolien comprenant 7 aérogénérateurs de la société ENERTRAG TERNOIS LISBOURG SCS est soumis à enquête publique.

La commune de Fiefs est concernée par la zone d'enquête publique.

L'article 9 de l'arrêté préfectoral stipule que le conseil municipal de Fiefs doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Monsieur le Maire présente le dossier transmis par la Préfecture et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré et 6 voix pour et 4 abstentions,

DECIDE

D'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien sur le territoire de Lisbourg.

Pour copie conforme

René CHOQUET
Maire de Fiefs

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 18 mars 2021 et que la délibération a été transmise en Préfecture le 18 mars 2021
Le Maire